

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE RESSOURCES ILLETRISME ANALPHABETISME NOUVELLE AQUITAINE

Direction Proximité - Médiathèque
N° 2021-D- 35

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée la convention de partenariat passée avec le Comité de liaison des Acteurs de la promotion du Sud-ouest - Centre de Ressources Illettrisme Analphabétisme Nouvelle Aquitaine, situé 176/182 rue Guillaume Leblanc à Bordeaux et GrandAngoulême pour la médiathèque l'Alpha.

Article 2 – La présente convention prévoit les engagements réciproques des parties pour la mise à disposition, à L'Alpha, d'un fonds documentaire à destination des intervenants en charge de missions d'alphanétisation et de lutte contre l'illettrisme sur le Grand Angoulême.

Article 3 – La médiathèque s'engage notamment à traiter les ouvrages du fonds CLAP/CRIA NA comme l'ensemble de ses ouvrages. Ils seront catalogués et équipés par les agents de l'Alpha et seront visibles sur le catalogue informatisé de la médiathèque, comme un fonds spécifique. S'agissant d'un fonds à vocation professionnelle, l'emprunt de ces ouvrages sera autorisé aux titulaires d'une carte de prêt professionnelle.

Article 4 – La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de la date de sa signature.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 février 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **12/02/2021**
Publié ou notifié,
Le **12/02/2021**